

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
du lundi 14 octobre 2024**

**Date de convocation**

8 octobre 2024

**Heure de la séance**

19h00

**Lieu de la séance**

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	23/25
Excusés	4/2
Procurations	3
Absents	2

**Présidence**

Mme Michelle DEVANNE, Maire

**Présents**

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU (*Arrivé à 19h39*), Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, M. Frédéric RABAUD, Mme Estelle BILLEAUD, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, Mme Marina LERAY, Mme Elodie RABILLER, M. Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M. Didier HÉRAUD, Mme Elena LORIEAU NUÑEZ, M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Jean-Michel BEAUFFRETON (*Arrivé à 19h37*), Mme Monique RANGEARD

**Excusés**

M. Mikael PRAUD  
M. Killian SERIN

Procuration à  
"

M. Didier DOLÉ  
Mme Monique RANGEARD

**Absents**

Mme MB VINCENT  
M N. RIPAUT

**Secrétaire**

Mme A. RABILLER

# Ordre du jour

## Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

### FINANCES

1. Subventions 2024 – Déplacement d'élèves de l'école Jules Verne au Vendée Globe
2. Budget Général - Admissions en non-valeur
3. Salle du Château – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et de l'enveloppe affectée aux travaux
4. Salle du Château – Demande de subvention au SyDEV
5. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

### PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- 6, 7. Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée – Label « Préférence Commerce – Millésime 2025-2026 »

### INTERCOMMUNALITE

9. Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Adhésion au groupement de commandes relatif aux prestations de balayage des voiries

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Election d'un élu au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Pouzauges au SyDEV

### RESSOURCES HUMAINES

Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance

### Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

---

Mme le Maire ouvre la séance à 19h07.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

### 1- Subventions 2024 – Déplacement d'élèves de l'école Jules Verne au Vendée Globe

Rapporteur : Mme Elena LORIEAU NUÑEZ

Dans le cadre d'un travail sur le Vendée Globe, en lien avec le skipper Eric BELLION, Mme la Directrice de l'école Jules Verne, par courrier en date du 2 octobre 2024, sollicite la Commune pour la prise en charge exceptionnelle du déplacement de ses élèves de CE2, CM1 et CM2 aux Sables d'Olonne, le lundi 4 novembre prochain.

Ce déplacement nécessiterait la réservation de deux cars de 63 personnes, soit un coût de 443,00 € TTC par car, soit un total de 886,00 € TTC (Devis du transporteur RIGAUDEAU de Saint-Prouant).

Or, Mme la Directrice a indiqué que la principale source de financement des sorties scolaires provient de l'Association des Parents d'Elèves (APE) dont le budget ne permet pas de financer en totalité ce déplacement.

M. Didier DOLÉ fait remarquer qu'habituellement le Conseil Départemental prenait en charge cette dépense. De plus, il regrette que la société de transport choisie ne soit pas de Pouzauges.

Mme le Maire répond que l'école n'a pas été retenue par le Conseil Départemental cette année. Quant à la société de cars, elle pense que l'école a retenue celle proposant le tarif le moins élevé, étant précisé que des accords existent entre les transporteurs.

M. Jacques BALLAY interroge sur l'organisation d'opérations par l'école pour financer ce déplacement.

Mme le Maire répond que l'école propose des ventes de bijoux, organise une fête des écoles, ... mais que cette sortie est plus particulière.

Mme Isabelle BROSSET précise que l'école organisait habituellement un loto qui n'a pu avoir lieu en raison des travaux de la salle Emile Robert.

### **Délibération n°1 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 886,00 € à l'école Jules Verne, en vue du déplacement de ses élèves de CE2, CM1 et CM2 aux Sables d'Olonne, le 4 novembre 2024, dans le cadre d'un travail sur le Vendée Globe ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

19h11 – Mme le Maire interrompt la séance pour accueillir Mmes Mélanie MULOWSKI, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, en charge de la Culture, et Mme Viviane GUEGAN QUAGLIA, Directrice du Centre culturel, venues présenter la programmation de l'Echiquier pour l'année 2024-2025.

19h37 – Arrivée de M. Jean-Michel BEAUFFRETON

19h39 – Arrivée de M. Alexandre GUILLOTEAU

19h44 – Départ de Mmes MULOWSKI et GUEGAN QUAGLIA

M. Pascal BOUSSEAU quitte la salle

19h46 – Reprise de séance

## **2- Budget Général – Admissions en non-valeur**

**Rapporteur : Mme Elodie RABILIER**

19h47 – M. Pascal BOUSSEAU reprend sa place autour de la table

En vertu des dispositions réglementaires (décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998), le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Pour mémoire, les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les recherches effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur ou égal à un seuil de poursuites : - 30,00 €, combinaison infructueuse d'actes). Il est cependant à préciser que l'admission en non-valeur (contrairement aux créances éteintes) n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Par courriel en date du 30 septembre 2024, le Service de Gestion Comptable (SGC) NORD VENDEE a transmis à la Commune une liste de créances à présenter en non-valeur au Conseil Municipal, détaillée comme suit et représentant un montant total de 2 548,98 € :

Année	Redevable	Motif présentation de l'admission en non-valeur	Nature de la dette	Montant
2019		RAR* inférieur au seuil de poursuite	Règlement d'un sinistre pour 2 poteaux abimés. Régulé 92,20 € au lieu de 92,30 €	0,10 €
2020		RAR inférieur au seuil de poursuite	Location du Vieux Château – Régulée 311 € au lieu de 311,85 €	0,85 €
2022	PVHB	RAR inférieur au seuil de poursuite	Reste sur titre d'un montant de 36,79 € - Régulé par le PVHB à hauteur de 36,76 € - Refacturation clés bureau	0,03 €
2022		NPAI** - Renseignements négatifs	Colocation rue Alphonse Delavau	348,00 €
2022				200,00 €
2022				200,00 €
2022				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
2023				200,00 €
<b>Total</b>				<b>2 548,98 €</b>

\*Restes à réaliser

\*\*N'habite pas à l'adresse indiquée

Ces dépenses seraient inscrites à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du Budget Général.

A noter que le SCG NORD VENDEE a informé la Commune de la possibilité d'autoriser l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100,00 €.

Mme le Maire rappelle que la colocation de la rue Alphonse Delavau est gérée par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges qui est allée jusqu'à la procédure d'expulsion.

M. Didier DOLÉ interroge sur le fait qu'il y ait eu une année avant de proposer ces admissions en non-valeur pour la colocation de la rue Alphonse Delavau.

M. Jean-Claude MARCHAND répond qu'il s'agit du temps nécessaire à l'accomplissement de la procédure pour retrouver le débiteur et constater qu'il n'était pas solvable. Il précise que ce locataire avait travaillé un mois chez KALHYGE avant de disparaître.

Mme Monique RANGEARD interroge sur le fait que sa chambre n'ait pas été reprise plus tôt.

M. Jean-Claude MARCHAND répond que juridiquement il était toujours chez lui car lié par un bail et que l'on n'entre pas dans un logement sans respecter les procédures prévues par le droit.

Mme le Maire rappelle que cette colocation est proposée principalement à des jeunes dans le cadre d'un premier emploi ou d'un stage.

**Délibération n°2 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus représentant un montant total de 2 548,98 € ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » ;
- charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la bonne réalisation de ces admissions en non-valeur de ces créances ;
- autorise Mme le Maire à signer toutes les futures demandes d'admissions en non-valeur pour des montants de créances inférieurs à 100,00 €.

### 3- Salle du Château – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et de l'enveloppe affectée aux travaux

Rapporteur : Mme le Maire

Suite à l'incendie volontaire subi le 27 mai 2023, la Commune a confié la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle du Vieux Château au cabinet Patrimoine et Architecture.

Au-delà de la remise en état du site, il a été décidé de faire de cette contrainte une opportunité pour engager la rénovation énergétique de cette salle qui ne disposait jusqu'alors, ni d'un système de chauffage satisfaisant, ni d'une isolation performante.

La Commune a donc souhaité que la mission de maîtrise d'œuvre soit complétée d'un Bureau d'études « Fluides », chargé de la rénovation énergétique.

**S'agissant de la remise en état**, l'opération comprend :

- une reprise complète :
  - ▶ des installations électriques ;
  - ▶ des installations de ventilation ;
  - ▶ du carrelage ;
  - ▶ des peintures ;
  - ▶ des doublages ;
- une reprise partielle des menuiseries.

**S'agissant de la rénovation énergétique**, il est prévu :

- un remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur Air/Air ;
- une reprise de l'isolation des murs, de la toiture et du complexe d'étanchéité (couverture membrane PVC).

L'Avant-Projet Définitif remis par le maître d'œuvre prévoit une opération décomposée en 9 lots détaillés comme suit :

Lots		Enveloppe financière affectée aux travaux
1	Gros œuvre	
2	Menuiserie	
3	Menuiserie métallique	
4	Couverture membrane bitumeuse	
5	Plâtrerie – Isolation	
6	Carrelage	
7	Peinture	
8	Plomberie – Chauffage – Ventilation	
9	Electricité	
Montant HT		216 383,83 €
Montant TVA		43 626,77 €
<b>Montant TTC</b>		<b>260 010,60 €</b>

Mme le Maire rappelle que c'est également le cabinet Patrimoine et Architecture qui avait été retenu pour les travaux initiaux de cette salle qui avait été inaugurée le 9 décembre 2013.

Concernant le chauffage, elle précise qu'il y a peu de possibilités autre que l'aérothermie et qu'un accord de principe a été donné par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour l'installation d'une centrale de traitement de l'air à l'extérieur du site, à condition de la rendre la moins visible possible (aménagement décoratif).

De plus, elle informe que, sur les conseils du maître d'œuvre, les murs en pierre seront doublés en briques traditionnelles et finition décorative (projection du rendu), en raison de l'humidité constatée dans cette salle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Au sol, du carrelage de type pierre sera posé en remplacement des tomettes.

M. Didier DOLÉ suppose qu'une alarme est également prévue.

Mme le Maire répond qu'il y aura bien entendu une alarme.

M. DOLÉ suppose également que les montants annoncés ne tiennent pas compte du remboursement de l'assurance.

Mme le Maire répond que le montant de la première estimation de l'assurance s'élevait à environ 210 000,00 €, en précisant que celle-ci a déjà réglé la prestation de nettoyage pour environ 28 000,00 €. L'assurance ayant déjà versé 144 000,00 €, il reste 39 000,00 € à percevoir.

M. Jacques BALLAY demande si les travaux permettront la création d'une petite pièce d'isolement.

Mme le Maire répond que la salle est trop petite pour créer une petite pièce pour le repos des enfants, de même qu'elle est trop petite pour la création d'un espace de rangement des tables et chaises.

M. Jean-Claude MARCHAND ajoute qu'il y aura également une aide du SyDEV, Mme le Maire précisant que cette aide pourrait être de 16 000,00 €.

Mme le Maire indique que le système de chauffage va coûter plus cher qu'un simple remplacement de l'existant auquel s'ajoutera le doublage des cloisons mais cela pour un gain d'énergie.

M. Jacques BALLAY demande si les responsables ont été retrouvés.

Mme le Maire indique que seul un ADN a été trouvé en extérieur et qu'il ne permet donc pas de confirmer la culpabilité. Cependant, l'enquête reste ouverte.

Mme le Maire informe que par la délibération de ce soir, les appels d'offres vont pouvoir être lancés. Puis, avec le temps de l'étude et des travaux, elle espère une ouverture de la salle en septembre 2025.

M. Jérôme LANDA fait remarquer qu'il y aura également le mobilier à prévoir.

Mme le Maire indique qu'en effet il faudra racheter du mobilier. Elle souhaite que ce soit des tables et des chaises légères pour faciliter la mise en place pour les agents et les futurs utilisateurs. Elle ajoute que les agents seront d'ailleurs consultés, y compris pour la cuisine dans laquelle seront réinstallés un réfrigérateur, un congélateur, un four, un four micro-onde et une plaque chauffante.

### **Délibération n°3 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve l'Avant-Projet Définitif et l'enveloppe financière affectée aux travaux telle que présentée en séance ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

#### **4- Salle du Château – Demande de subvention au SyDEV**

*Rapporteur : Mme le Maire*

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle du Vieux Château, la Commune peut prétendre à un financement du SyDEV.

Au regard des résultats de l'étude thermique, le projet de rénovation serait éligible à l'aide SyDEV pour un montant de 16 830,00 € + bonus isolant biosourcé pour les murs (20,00 €/m<sup>2</sup>).

##### **Délibération n°4 :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- charge Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du SyDEV au titre de l'aide à la rénovation énergétique ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Mme le Maire précise, comme indiqué sur la synthèse énergétique projetée, que la salle passerait :

- de la catégorie C à B sur l'échelle des consommations d'énergies
- de la catégorie B à A sur l'échelle des émissions de gaz à effet de serre

soit une économie de consommation énergétique théorique de -47,10 % en comparaison de la salle avant travaux.

#### **5- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

*Rapporteur : Mme le Maire*

Dans le cadre de transferts de compétences ou d'équipements, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par les Communes à la Communauté de Communes afin d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

La CLECT, qui s'est réunie le 15 mai 2024, a rendu ses conclusions pour les sujets suivants :

- charges constatées sur 2023 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les 10 Communes du territoire, pour les services :
  - de l'Expertise juridique ;
  - des Systèmes d'informations ;
  - d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;
- les charges portant sur la création d'un poste sur la médiathèque de Sèremont ;
- le bilan financier 2020-2023 des résidences autonomes et du CIAS du Pays de Pouzauges ;
- la situation sur les autres transferts de charges, dans la continuité du rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2017-2021.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 24 septembre 2024.

M. Jean-Claude MARCHAND apporte des informations sur le relevé des conclusions qui a été transmis à l'ensemble des élus en amont de la séance.

##### **Délibération n°5 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide les propositions contenues dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 mai 2024.

## PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

### 6, 7– Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle FRADIN

Par délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural.

Deux nouvelles demandes ont été présentées au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil.

#### Demande déposée au titre du programme de travaux de ravalement de façade – Application d’enduit traditionnel, menuiseries ouvertures bois et réfection de toitures

Propriétaire	Adresse des travaux	Périmètre d’intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
		Centre historique	Menuiseries	14 783,39 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € TTC soit 4 435,02 €

#### Demande déposée au titre du programme de travaux de restauration, construction, reconstruction de murs en pierres de pays

Demandeur	Lieu des travaux	Périmètre d’intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
		Centre historique	Restauration	3 693,73 € TTC	40 % sur un maximum de 15 000,00 € TTC soit 1 477,49 €

#### **Délibération n°6 :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 435,02 € à au titre du programme de travaux de ravalement de façade – Application d’enduit traditionnel, menuiseries ouvertures bois et réfection de toitures pour les travaux de menuiserie de l’immeuble situé

#### **Délibération n°7 :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 477,49 € à au titre du programme de travaux de restauration, construction, reconstruction de murs en pierres de pays pour son mur

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 8– Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d’Industrie de la Vendée – Label « Préférence Commerce - Millésime 2025-2026 »

Rapporteur : Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON

Par courriel en date du 4 octobre 2024, la Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI) de la Vendée propose à la Commune de renouveler, sur son territoire, la démarche « Préférence Commerce » pour les années 2025-2026.

Cette démarche s’adresse à toute entreprise de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente disposant d’une vitrine et/ou d’un local accueillant du public ; les cafés, brasseries et restaurants sont également éligibles, à condition



qu'ils ne le soient pas déjà ou ne soient pas lauréats d'un dispositif de qualité spécifique existant (Maître Restaurateur, Restaurateurs de France, Cuisineries Gourmandes, ...).

Le référentiel « Préférence Commerce » est composé de 80 critères communs à toutes les entreprises et 24 critères supplémentaires pour les brasseries et restaurants.

Ces critères sont répartis en quatre grands thèmes :

- l'environnement et l'aspect extérieur du point de vente ;
- l'aspect intérieur du bâtiment ;
- la gestion des relations clients ;
- l'exploitation et la gestion.

Le label « Préférence Commerce » est attribué pour 2 ans aux commerçants qui valident 80 % des critères définis dans le référentiel ainsi qu'au moins 70 % des critères par chapitre.

Le coût de cette démarche s'élève :

- à 240,00 € HT pour les commerces et services ;
- à 270,00 € HT pour les brasseries et restaurants.

Le partenariat entre la CCI et la Commune prend la forme d'une participation financière représentant 50 % du coût d'inscription à cette démarche, soit :

- à 120,00 € HT pour un commerce (144,00 € TTC) ;
- à 135,00 € HT pour un café-restaurant, restaurant ou brasserie (162,00 € TTC).

Par ailleurs, une somme de 20,00 € HT par an sera également demandée par la CCI aux entreprises pour contribuer à la communication.

Mme le Maire indique que les lauréats sont toujours accueillis en Mairie avec la CCI. Cette initiative permet de booster les commerces, c'est collectif, les employés sont consultés, cela permet de créer des liens et des relations de confiance. Elle pense qu'il est important que la Commune puisse être aidante si elle invite les commerçants à y participer.

Mme Nicole FIORI estime qu'il serait intéressant de s'avoir si le chiffre d'affaires des inscrits augmente.

Mme le Maire pense qu'il faudrait peut-être, en effet, faire un bilan un an après.

#### **Délibération n°8 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de reconduire son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée pour le label « Préférence Commerce – Millésime 2025-2026 » ;
- autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **9- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Adhésion au groupement de commandes relatif aux prestations de balayage des voiries**

**Rapporteur : M. Christian PELLETIER**

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et ses Communes membres ont des besoins identiques en prestations de balayage des voiries.

Les contrats arrivant à leur terme, une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans un esprit de rationalisation et afin de permettre à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, tout en garantissant la continuité des prestations, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes doit être approuvée par l'ensemble des Communes signataires. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et que la commission d'appel d'offres ad'hoc compétente sera constituée d'un représentant de chaque Commune signataire ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché à procédure adaptée (MAPA) et donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commandes par chaque entité.

Il sera conclu pour une période initiale de 12 mois, renouvelable expressément 2 fois maximum, soit une durée maximale de 36 mois et un terme maximal au 31 décembre 2027.

Mme le Maire rappelle que l'entreprise qui avait été initialement retenue est en liquidation judiciaire et qu'actuellement un contrat a été signé pour une durée d'un an avec un autre prestataire, le temps de la nouvelle adhésion au groupement de commandes. Il y a, en principe, peu d'entreprises sur le marché à répondre.

#### **Délibération n°9 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, à l'ensemble de ses Communes membres, pour les prestations de balayage des voiries ;
- autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous documents relatifs aux accords-cadres ;
- désigne M. Christian PELLETIER en qualité de représentant de la Commune à la commission d'appel d'offres ad'hoc.

## **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **10- Election d'un élu au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Pouzauges au SyDEV**

*Rapporteur : M. Didier HÉRAUD*

Pour mémoire, par délibération n°CM06072020-02 du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal avait procédé à l'élection de ses représentants au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Pouzauges au SyDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée).

Avait alors été élus M. Anthony PERROTIN (Titulaire) et M. Jean-Michel BEAUFFRETON (Suppléant).

Puis, suite à la démission de M. PERROTIN, le Conseil Municipal, par délibération n°CM02052022-01 du 2 mai 2022, avait désignée Mme Marie-Bernadette VINCENT pour le remplacer.

Mme VINCENT vient de nous informer qu'elle ne souhaitait plus participer aux réunions du CTE du SyDEV. Aussi, il convient de désigner un nouveau membre.

Selon l'article L 165-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « *les délégués du Conseil Municipal au comité du syndicat sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ; si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Toutefois, l'article L 5211-7 du même Code précise que « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués* ».

A noter que les délégués élus au sein de la Commune ne peuvent pas l'être au titre de la Communauté de Communes.

M. Jérôme LANDA se porte candidat pour remplacer Mme Marie-Bernadette VINCENT.

### **Délibération n°10 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secrets ;
- désigne M. Jérôme LANDA, membre titulaire délégué au SyDEV pour participer au Comité Technique de l'Energie du Pays de Pouzauges, M. BEAUFFRETON demeurant délégué suppléant ;
- charge Mme le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la prise en compte de cette modification.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **11- Protection Sociale Complémentaire - Prévoyance**

*Rapporteur : Mme le Maire*

Pour mémoire, suite à l'information donnée lors de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre dernier, le nouveau contrat de Prévoyance prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents territoriaux comprend deux volets :

- la prévoyance – Garantie maintien de salaire ;
- la complémentaire santé.

La réforme de la PSC introduite par l'accord collectif national du 11 juillet 2023 introduit 2 nouvelles obligations de participation financière pour les employeurs territoriaux :

- à compter partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les frais de santé.

Pour la prévoyance, cet accord prévoit :

- la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour toutes les collectivités ;
- un niveau minimal de couverture de 90 % de la rémunération nette ;
- un financement minimum par l'employeur à hauteur de 50 %.

Un accord collectif régional est venu compléter le dispositif, avec :

- une couverture à hauteur de 90 % ou 95 % de la rémunération nette, au choix de la collectivité ;
- des options à adhésion facultative, sans obligation de participation de l'employeur :
  - › maintien du régime indemnitaire en congé de longue maladie, longue durée et grave maladie ;
  - › perte de retraite consécutive à une invalidité ;
  - › capital décès.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les taux souhaités d'engagement de la Commune afin que celle-ci puisse saisir le Comité Social Territorial :

- le niveau de garantie de base : 90 % ou 95 %
- le niveau de participation employeur : de 50 % à 100 %

Mme le Maire informe qu'à ce jour la cotisation est de 11,00 € par mois, par agent mais que ceux-ci ne sont pas tous affiliés. Elle donne la parole à M. Nicolas BOSSARD, Directeur Général des Services.

M. BOSSARD indique que l'obligation d'adhésion et la prise en charge de 50 % minimum par la collectivité va entraîner un impact sur la rémunération mensuelle des agents. Il informe qu'une présentation leur a été faite, à la demande de Mme le Maire, afin de les mettre en éveil sur les changements à venir.

L'idée était donc de les sonder sur les taux proposés (90 ou 95 %). Le taux de 95 % est nettement ressorti bien qu'une très petite minorité aurait une préférence pour 90 %.

M. Didier DOLÉ demande si un chiffrage du coût a été fait pour une année.

M. BOSSARD projette le coût actuel pour la collectivité et les coûts prévisionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en fonction du taux retenu :

Budget actuel pour la Commune

⇒ 11,00 € par mois par agent, soit 6 300,00 € par an

Budget au 1<sup>er</sup> janvier 2025

⇒ Pour un taux à 90 %, 9 982,00 € par an

⇒ Pour un taux à 95 %, 11 304,00 € par an

M. Didier DOLÉ demande si une estimation de la participation employeur a été faite pour 100 %.

M. Jean-Claude MARCHAND répond qu'il n'y a pas eu d'estimation au-delà des 50 %. Il ajoute que les autres Communes du territoire ont été consultées et qu'elles prévoient en grande majorité une participation à cette hauteur.

M. Nicolas BOSSARD rappelle que la prise en charge des 50 % porte uniquement sur la garantie de base, et non pas sur les options. Il indique qu'il conviendrait le Conseil Municipal se prononce sur les taux de façon à ce qu'ils puissent être soumis au Comité Social Territorial avant délibération définitive du Conseil Municipal le 18 novembre 2024.

**Délibération n°11 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir :

- le taux de 95 % pour le niveau de couverture ;
- le taux de 50 % pour la participation communale de la cotisation de la garantie obligatoire (incapacité et invalidité).

## Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Fournitures diverses pour le service bâtiments	CEDEO Les Herbiers	474,50 €
Mise en place d'un alternant et réfection d'un passage piéton en résine – Giratoire de la Vallée	CHARIER TP Cerizay (79)	625,68 €
Fournitures Centre Technique Municipal - Service bâtiments	WURTH France SA Erstein (67)	567,20 €
Désinsectiseurs pour cantines Jules Verne et Dolto	SONEPAR France DISTRIBUTION Boulogne-Billancourt (92)	492,34 €
Scanner de transperçement (appareil de guide de perçage) - Service bâtiments	FOUSSIER Allonnes (72)	794,40 €
Equipements salle Emile Robert : Porte-manteaux et ensemble à clayettes	MANUTAN COLLECTIVITE Niort (79)	1 760,39 €
Remplacement bordures et caniveaux rue Joachim Rouault et entrée de la jardinerie de l'Etoile	CHARIER TP Cerizay (79)	3 836,29 €
Vaisselle pour salle Emile Robert	OUESTOTEL Chauray (79)	1 244,86 €

Evacuation des déchets verts (suite travaux chemin des Bourouchelles)	VERTE PLENITUDE PAYSAGISTE Pouzauges	1 824,00 €
Clôture et allée piétonne chemin des Bourouchelles	VERTE PLENITUDE PAYSAGISTE Pouzauges	30 714,48 €
Pose d'une porte de service alu pour local électrique stade Jacques Chartier (suite dégradations)	L'EFFET BOIS Pouzauges	1 311,40 €
Verrous sanitaires salle Emile Robert	FOUSSIER Allonnes (72)	558,24 €
Paniers de basket salle du Bois de la Folie	CASAL SPORT Molsheim (67)	484,03 €
Fournitures pour salle Emile Robert - Service entretien	DESLANDES ADISCO Luçon	505,36 €
Impression du Panoramag Octobre/novembre/décembre 2024	IMPRIMERIE LIAIGRE Pouzauges	3 903,21 €
Travaux de remise à niveau suite aux entretiens de chauffages salle du tennis de table et salle de l'Etoile	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	2 668,80 €
Supports et écrans pour les services administratifs	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	1 018,98 €
Etude prospective cité Labyrinthe	L'ECOLE DU DESIGN Nantes (44)	4 000,00 €
Chronomètre pour salle du judo	STRAMATEL Le Cellier (44)	660,00 €
Panneaux pour clôture place des anciens d'AFN	DESLANDES MOREAU Le Boupère	2 727,36 €
Fleurissement automnal	JARDINERIE DE L'ETOILE Pouzauges	3 083,91 €
Barillets locaux techniques salle Emile Robert	FOUSSIER Allonnes (72)	416,38 €
Ramettes de papier – Stock	VERRIER MAJUSCULE Les Herbiers	1 560,00 €
Produits pharmaceutiques pour Espace Jeunes et école Jules Verne	SECURIMED Socx (59)	941,40 €
Stocks boissons et alimentation mairie	SUPER U Pouzauges	567,20 €
Adhésion à la centrale d'achat « CANUT » pour les forfaits mobiles ( <i>précédente adhésion 4 529,52 €</i> )	ORANGE Marseille	2 254,80 €

## Décisions

- **Signature d'une convention avec le SyDEV**  
pour la desserte en énergie électrique pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique –  
Chemin des Puys :

Montant total des travaux HT	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
178 456,00 €	12 %	21 414,00 €
43 395,00 €	65 %	28 206,00 €
1 539,00 €	50 %	770,00 €
<b>223 390,00 €</b>		<b>50 390,00 €</b>

Montant total des travaux : 223 390 € HT

Montant de la participation communale : 50 390 € HT

- **Signature d'une convention avec le SyDEV**  
pour les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement des réseaux chemin des Puys  
Montant total des travaux : 25 119 € HT  
Taux de participation communale : 50 %  
Montant de la participation communale : 12 560 € HT

- **Signature d'une convention d'occupation des locaux**  
Avec l'association du Comité des Fêtes  
Local situé rue de Véziers  
A titre gratuit
  
- **Signature d'un avenant n°1 au marché relatif à la mise aux normes d'accessibilité de la salle omnisport du Bois de la Folie**  
Avec l'entreprise SOULARD Didier pour des travaux de plomberie-électricité  
Pour un montant total de 1 490,64 € HT (2 devis : 445,15 € HT+ 1 045,49 € HT)  
Montant du bon de commande initial : 10 818,24 € HT  
Soit un avenant de 13,78 % du montant du marché

Mme le Maire lève la séance à 20h47.

### Questions du groupe d'opposition Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement

« Il est évident que les deux premières questions relèvent de lieux privés et que la sensibilisation des propriétaires et la première démarche, mais ne faudrait-il pas aller plus loin ? » - M. Didier DOLÉ

#### **1. Que fait la commune concernant les chats sauvages qui commencent à être nombreux dans l'ancienne usine KALHYGE et sur les Ournais ?**

Mme le Maire informe être en contact avec plusieurs personnes : association, vétérinaire, et indique que quelques chats ont été stérilisés dans les années passées.

L'association « Le cœur sur la patte » va créer un refuge à Saint-Prouant dont l'ouverture est prévue en juillet 2025. La Commune est en contact avec cette association et pourrait lancer une campagne de stérilisation mais cela n'est pas simple car les maîtres ont des droits, il faut vérifier si l'animal est pucé et trouver un vétérinaire qui veuille bien faire la stérilisation.

Elle informe qu'une campagne de sensibilisation pourrait aussi être lancée.

Des discussions ont eu lieu avec la Police Municipale. Le souci est qu'il y a aussi des personnes qui leur donnent à manger.

Pour M. Jean-Claude MARCHAND, la prolifération des chats constitue une potentielle catastrophe écologique notamment en raison de l'impact sur la population d'oiseaux. Il est donc important de les réguler.

#### **2. Que fait la municipalité concernant les insalubrités chez les loueurs immobiliers qui n'entretiennent pas leurs biens, centre-ville et rue Catherine de Thouars ?**

Mme le Maire répond que la première démarche à effectuer est celle de la sensibilisation du propriétaire. Elle informe que Mme Nicole FIORI a été alertée à plusieurs reprises par des locataires occupant des logements insalubres, mais la Commune ne peut pas y entrer sans autorisation.

La propriétaire de l'immeuble concerné rue Catherine de Thouars a été contactée par téléphone, puis par courrier la semaine dernière, notamment par rapport au fait que le domaine public est régulièrement occupé par des sacs poubelles et autres déchets déposés par ses locataires. Il lui a été rappelé que des frais d'enlèvement des déchets pourraient lui être facturés (150,00 €) ainsi qu'une amende pour occupation illicite du domaine public (1 500,00 €).

Le SCOM, de son côté, a proposé le passage d'ambassadeurs de tri dans les habitats groupés. Ils doivent donc intervenir aux Ournais, Résidence Émeraude et rue Catherine de Thouars.

M. Didier DOLÉ indique être satisfait de voir que des actions ont été engagées et pense qu'il faut facturer pour l'immeuble de la rue Catherine de Thouars.

### **3. Que fait la municipalité pour la propreté du centre-ville, pas de cendriers et de poubelles ?**

Mme le Maire interroge M. DOLÉ sur ce point.

M. DOLÉ répond qu'il retransmet ce qui lui a été dit par la population et précise que certaines personnes pensent que le centre-ville n'est pas propre.

Mme le Maire indique qu'il y a 3 passages d'agents par semaine en centre-ville et sur les différents sites (lac, Bois de la Folie, points d'apports volontaire, parking de co-voiturage, ...). Le constat du responsable du service voirie est que partout où il y a des poubelles, il y a systématiquement des déchets déposés à côté.

Pour M. DOLÉ, il faudrait retrouver les personnes concernées et les sanctionner. Il relance le point de la vidéosurveillance en ces endroits.

Mme le Maire répond qu'il n'est pas possible de mettre une caméra derrière chaque poubelle et informe de la mise en place d'un prospectus que les élus et agents pourraient déposer dans les boîtes à lettres des personnes ne respectant pas les consignes de collectes (sac jaunes et ordures ménagères).

Pour MM DOLÉ et BALLAY, il s'agit là d'une bonne action.

Mme Isabelle BROSSET profite de cette discussion pour informer de la prochaine matinée de ramassage des déchets organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, le samedi 30 novembre. Le rendez-vous est donné en centre-ville. Ce sera aussi le week-end du Téléthon.

M. Christian PELLETIER profite également de la discussion pour inviter les élus à la matinée d'entretien des chemins qui aura lieu le samedi 26 octobre. Le rendez-vous est donné à 8h30 au niveau du stade Jacques Chartier.

Mme le Maire pense que la Commune pourrait activer « L'Heure Civique » dont l'objectif est de proposer aux personnes qui le souhaitent de donner 1h00 de leur temps par mois.

Pour revenir au sujet des poubelles et des cendriers, Mme le Maire redit son étonnement car le centre-ville en est bien équipé.

### **4. Nous vous proposons et vous demandons, de faire une demande de chiffrage à la société de gardiennage actuelle pour une ronde renforcée, voire hyper renforcée, toutes les nuits à Pouzauges et cela jusqu'à la mise en œuvre de la vidéoprotection.**

**D'en faire part au conseil municipal de lundi et envisager de soumettre cette proposition au vote du conseil pour une application rapide.**

**L'étude de vidéoprotection est en cours et voici encore des incivilités qui viennent justifier sa mise en place pour les Pouzaugeais.**

**Nous savons parfaitement que la municipalité dans son ensemble, vous et nous, n'y sommes pour rien.**

**Pouzauges se retrouve, comme beaucoup d'autres communes, devant l'évolution d'une société qui nous dépasse tous.**

**Nous nous devons de réagir pour les Pouzaugeais en tant qu'élus aux services de ses habitants.**

Mme le Maire fait le point sur l'ensemble des actions engagées en matière de sécurité. Elle indique tout d'abord avoir échangé avec le nouveau Lieutenant de Gendarmerie, M. Loïc BARRAL, et lui avoir demandé plus de présence de ses équipes sur le terrain.

De plus, la Ville assure chaque nuit, par l'intermédiaire d'un prestataire, « Sûreté 85 », une mission de surveillance des bâtiments publics. Celui-ci intervient également pour surveiller et sécuriser les zones d'activités économiques.

M. DOLÉ précise cependant que le même agent est aussi en charge de la surveillance des entreprises de Pouzauges et que sa seule présence n'est pas suffisante.

